



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

MINUTE - 13/10/16 - Verhulst Laetitia - D1.1
Service Afrique de l'Ouest et Monde Arabe (D1.2)

Votre personne de contact:
Laetitia Verhulst, Attaché
Tel: 02 501 45 14
E-mail: laetitia.verhulst@diplobel.fed.be

Coopération Technique Belge
Président du Comité de Direction
A l'attention de Monsieur Carl Michiels
Rue Haute, 147
1000 Bruxelles

votre communication du	vos références	nos références	date
31 mars 2016	OP/O/2016/035/CCS	D1.2/LV/DEV.03.04.02.BEN.01.05/ 20187	
		à mentionner dans toute correspondance	

20 OKT. 2016

**Objet: Rapports des résultats 2015
Projets exécutés par la Coopération Technique Belge au BENIN**

Monsieur le Président,

La DGD vous remercie pour l'envoi des rapports des résultats pour l'année 2015 des projets exécutés dans le cadre de la coopération gouvernementale et du Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA) au Bénin. Ceux-ci ont été examinés d'une part, par le service Afrique de l'Ouest et Monde Arabe (D1.2) et d'autre part, par le Bureau Diplomatique de Belgique à Cotonou.

Nous constatons avec plaisir que, de manière générale, la coopération gouvernementale au Bénin progresse de façon satisfaisante et que la collaboration sur le terrain entre la représentation de la CTB et le bureau diplomatique se passe dans de très bonnes conditions et nous vous en remercions.

Suite à la lecture des rapports des résultats 2015, nous saisissons l'opportunité de formuler quelques remarques et demandes de clarification.

Comme remarque générale, nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance des synergies et complémentarités entre les projets financés par la coopération gouvernementale et ceux financés par le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA), et de ce fait, voir reflété cet aspect de manière plus approfondie dans les rapports annuels. De plus, lorsque les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales sont disponibles, il serait également souhaitable d'explicitier, dans le rapport annuel, la manière dont les recommandations et leçons tirées de ces évaluations seront prises en compte par le projet lui-même et/ou par le projet qui lui succède.

minutée par

13/10/2016
Laetitia Verhulst

nom et visa du chef de service

Natacha Durieux

nom et visa du directeur D1

Dirk Teerlinck

.be

Veillez trouver ci-dessous les remarques et questions plus spécifiques concernant chacun des rapports des résultats 2015 au Bénin :

1) PASS Sourou : « Programme d'appui au secteur de la santé » - NI 3014055 – N° CTB BEN 1302511

- Les relations avec l'Ambassade : Nous nous réjouissons de la qualité de ces relations et des résultats qui ont pu être atteints, notamment en matière de plaidoyer pour la pérennisation du financement basé sur les résultats. Le rapport mentionne également la forte cohésion entre les acteurs du programme, la Représentation et l'Ambassade. Cette cohésion ne pourra être que bénéfique à l'image de nos institutions respectives et à l'obtention de résultats au moment où la Belgique endossera la responsabilité de chef de file des PTF dans ce secteur (2017).
- L'output 3 : « Mise en place du Régime Assurance Maladie Universelle (RAMU) » : 0% du budget a été dépensé durant l'année 2015. Le rapport indique que les conditions de mise en œuvre de ce résultat n'étaient pas remplies et que la Loi sur le RAMU a été finalement votée le 28 décembre 2015. Il apparaît entretemps que les nouvelles autorités prendront vraisemblablement de nouvelles orientations en la matière (abrogation de la loi RAMU, grandes réformes du secteur, nouveau plan quinquennal de développement sanitaire, etc.), ce qui éloigne encore l'espoir de mettre en œuvre cette ligne budgétaire telle que décrite dans le résultat 3. Dans ce contexte, une réflexion de fond devra être menée pour la réorienter tout en veillant à garder une flexibilité pour répondre aux nouvelles priorités du nouveau régime.
- Les indigents : Le rapport mentionne la coexistence de 2 systèmes d'identification des indigents (passive lors de la consultation médicale et active par pré-identification à base communautaire) ce qui génère des abus et des retards de prestation de soins aux bénéficiaires. Aussi, les autorités sanitaires ont validé un guide d'identification active des indigents qui harmonise au niveau national cette dynamique et constitue un résultat important dont nous nous réjouissons. Toutefois, la vigilance reste de mise afin que la prise en charge de ces personnes identifiées activement soit effective.
- Le lien avec le projet PAORC : « La préférence des personnels pour les formations diplômantes par rapport aux formations qualifiantes (approche privilégiée par le PAORC) constitue une contrainte potentielle dans le déploiement des parcours d'acquisition des compétences (PAC), prévus pour renforcer les capacités des partenaires du PASS en vue d'améliorer les performances du secteur » : cette difficulté touche à un problème de fond et fait peser un risque important sur les résultats attendus en la matière. Quelle stratégie de remédiation est envisagée, et quel impact cela pourrait-il avoir sur le résultat RH de façon plus globale?
- Concernant le pilotage et l'apprentissage, la liste des recommandations indique qu'il faudra poursuivre le processus d'harmonisation et de pérennisation du FBR. Quelle est la stratégie de sortie envisagée dès lors que les financements pour le FBR se termineront ?



2) PROFI-VO : « Programme d'appui au développement des filières agricoles - Volet opérationnel » - NI 3014910 – N° CTB BEN 1302811

- L'intervention n'a débuté qu'en janvier 2016. Les remarques ci-joint ne concernent les futures étapes de l'intervention plutôt que le passé.
- PROFI est la traduction de l'approche programmatique qui caractérise le dernier PIC avec le Bénin dans le secteur de l'agriculture. Malgré le fait que, pour diverses raisons, le programme est constitué de deux volets, l'un opérationnel et l'autre institutionnel, il est évident que les deux volets doivent nécessairement être considérés comme un ensemble avec un même objectif global. En ce sens, il importe de mettre en évidence, dans chacun des rapports annuels, les synergies et complémentarités entre ces deux volets.
- Dans l'analyse des risques, il faudrait également mentionner le risque de manque de cohérence et synergie avec le programme multi-acteurs AMSANA (financé par le FBSA) ainsi qu'y apporter une réponse.

3) PROFI-VI : « Programme d'appui au développement des filières agricoles au Bénin » - NI 3014056 – N°CTB BEN 1302611

- Le 20/08/2015, le rapport de baseline a été placé sur le PITWEB. D1 apprécie que le rapport annuel 2015 présente le cadre logique mis à jour en mettant en évidence les indicateurs qui ont été ajoutés.
- Le rapport annuel mentionne que des synergies devront être trouvées sur des chantiers communs avec le démarrage du volet opérationnel du PROFI, le PAORC et AMSANA. La DGD encourage fortement ces synergies afin d'assurer la cohérence de la coopération gouvernementale au Bénin. Comme mentionné ci-dessus, les synergies et complémentarités avec le volet opérationnel du programme devraient être spécifiquement explicitées dans chaque rapport annuel.
- A plusieurs reprises, des retards dans l'atteinte des résultats sont mentionnés. Il serait souhaitable qu'une colonne soit ajoutée au tableau (p.12) qui mentionne les mesures prises pour rattraper ces retards.
- Le rapport mentionne (p.18) que le lien doit être fait avec le PAORC dans le cadre du suivi de certaines formations. Est-il possible de donner plus de détails sur cette synergie qui s'installe ?
- Il serait intéressant de mieux expliciter les synergies avec le programme AMSANA, surtout en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre du PSDAN qui est appuyé dans le cadre du VI.
- En 2015, une partie des compétences en matière de gestion des agents de la fonction publique a été transférée du Ministère de la Fonction Publique à quelques ministères sectoriels, entre autre le MAEP. Dans le cadre de l'appui institutionnel, et plus spécifiquement le résultat 1, ce transfert pourrait faire l'objet d'une attention particulière. Comment cet élément nouveau a-t-il été intégré dans le programme ?



- Aujourd'hui plusieurs réformes sont en cours au niveau du gouvernement, y compris pour le secteur de l'agriculture. Le résultat des réflexions n'est pas encore clair, mais ces réformes pourront avoir un impact sur les objectifs et les résultats attendus des deux volets, et par conséquent devraient être pris en compte dans le cadre de l'analyse des risques.

4) FAIA : « Facilité d'appui aux investissements agricoles dans les départements du Mono-Couffo et Atacora-Donga » - NI 3009862 – N° CTB : BEN 1002211

Une évaluation finale du projet a été exécutée en novembre 2015 avec des recommandations pour la transition avec le projet PROFI. Le rapport d'évaluation finale se trouve sur le PITWEB depuis le 01/03/2016. Une liste des principaux enseignements tirés et des principales recommandations figure bien dans le rapport annuel 2015. Cependant, comme mentionné ci-dessus, la réponse apportée par la CTB à ceux-ci n'est pas explicitée dans le rapport annuel. Il serait utile de préciser la manière dont ils seront pris en compte dans le cadre du projet PROFI, qui a pris le relais du projet FAIA.

5) PAORC : « Projet d'appui aux organisations béninoises par le renforcement des compétences des ressources humaines »- NI 3014057 – N° CTB BEN 1388811

- Le cadre logique a entièrement été reformulé et remis à jour:
 - Modification de l'Objectif Général (Impact) et de l'Objectif Spécifique (Outcome)
 - Reformulation du résultat - R1 : ce n'est plus le renforcement des compétences mais bien la démarche PAC (Parcours d'Acquisition de Compétences) qui est mentionnée
 - Tous les indicateurs des 4 résultats ont été modifiés
 - Reformulation des activités et identification de nouvelles activités
 - Modification de la répartition des fonds au sein des 4 résultats

Aucune explication n'est donnée dans le rapport annuel sur les raisons de ces nombreux changements. Le PV de la SMCL du 2 décembre 2015 y répond en partie mais ne parle que « d'une reformulation suggérée au niveau du cadre logique du PAORC ». Dans une recommandation, il est indiqué : « analyser la possibilité et la nécessité de changer la formulation de l'impact, de l'objectif spécifique et de l'outcome selon les propositions faites ». Quel est le suivi qui a été apporté à cette recommandation ? Le Bureau de Coopération a-t-il été associé et consulté au sujet de ces modifications ? Les partenaires béninois ont-ils donné leur accord pour ces modifications majeures ?

Par ailleurs, étant donné que ces changements concernent l'objectif général et l'objectif spécifique du projet, la CTB devrait en informer la DGD avant de valider cette proposition par la SMCL. Aussi, un échange de lettres en vue de modifier la Convention Spécifique devra être effectué.

Au-delà du constat de ces importantes modifications, contrairement aux articles 4 et 12 de la Convention spécifique, le rapport soulève un certain nombre de difficultés de fond (insuffisance d'appropriation, manque d'intérêt



pour les formations qualifiantes, etc.) auxquelles s'ajoute l'incidence importante des réductions budgétaires intervenues sur le programme. Ces éléments méritent une réflexion approfondie des différentes parties. Il est donc suggéré de remonter ce point au niveau du dialogue politique et de le mettre à l'ordre du jour du prochain COMPAR spécial en novembre.

6) FAFA/AD : « Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements de l'Atacora et la Donga » - NI 3008321 – N° CTB BEN 0902011

- Le rapport est bien documenté, qui se base sur le suivi des indicateurs chiffrés.
- Une petite explication quant à l'impact défini du projet en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire a été fournie.
- Le rapport d'évaluation finale figure sur le PITWEB depuis le 01/03/2016. Quelle est la réponse apportée par la CTB aux recommandations de cette évaluation, notamment dans le cadre du projet PROFI, qui prend le relais du projet FAFA ?
- Dans le cadre de la durabilité du projet, le lien avec le PROFI devrait être d'avantage explicité.

7) FEC : « Fonds d'Etudes et de consultances » - NI 3013921 – N° CTB BEN 1302411

- Le rapport 2015 présente pour chacune des études ou formations financées par le FEC : à qui elle est destinée, si elle a été utilisée, à quoi elle a contribué, quelles ont été les difficultés et résultats inattendus. Ceci est très utile pour la DGD.
- Il serait utile de préciser, pour chaque financement attribué, de quelle façon l'étude/la formation/la participation ont été prises en compte dans le cadre des projets/programmes inscrits dans le PIC 2013-2017. Par exemple au sujet de l'étude sur les grossesses précoces et/ou non désirées, financée en 2015 par le FEC : la recommandation adressée aux partenaires au développement, inscrite dans le rapport 2015, est la suivante : « appuyer les stratégies de prévention, de prise en charge et de réintégration scolaire, sociale, psychologique des grossesses précoces, en particulier en milieu scolaire » : de quelle façon cette étude sera prise en compte dans le cadre des projets/programmes inscrits dans le PIC 2013-2017 ?
- La décision d'accorder la priorité à des financements alloués à des études/consultances (et moins pour participer à des conférences internationales) apparaît tout à fait pertinente.
- Le choix de financer une étude diagnostic relative à la mise en place d'un système de gestion de l'information sur l'aide au développement du Bénin semble particulièrement pertinent. Veuillez communiquer cette étude à D1.
- Au sujet de la liste des « Décisions prises par la SMCL et suivi » :
 - Décision n°5 : « Impliquer les programmes sectoriels dans l'application et le suivi des requêtes »: veuillez expliquer de quelle façon ?



- Décision n°6 : « Assurer le suivi-évaluation au-delà de la durée d'exécution des requêtes est effectivement essentiel » : ceci est effectivement essentiel.

8) AMSANA : « Programme d'appui multisectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Atacora » - Projet « Appui institutionnel et appui à la coordination » - NI 3015995 – BE 1502911

- Le programma AMSANA a démarré en novembre 2015 et les équipes se sont installées seulement en janvier 2016. Il est donc logique que peu d'activités aient été menées en 2015.
- Le plan d'action détaillé qui figure dans le rapport annuel 2015 est très utile. Néanmoins, à l'avenir il est demandé de bien vouloir le budgétiser au début de l'année, comme demandé dans le Manuel des procédures du FBSA.
- Il est rappelé qu'au terme de la 1^{ère} année d'exécution, le cadre logique actualisé ainsi que la baseline du programme et la baseline des projets devront être transmis à D1. L'exercice vient d'avoir lieu, cet été 2016. Il serait utile que la DGD puisse avoir connaissance du cadre de suivi actualisé et de la baseline avant leur approbation par le comité de pilotage.
- Le projet de la CTB fait partie d'un vaste programme multi-acteurs. La synergie et la coordination entre les organisations partenaires sont essentiels. Une des activités exécutées par le projet consistait à stimuler l'articulation du programme FBSA avec le programme PROFI volet institutionnel : veuillez expliquer de quelle façon cette activité va-t-elle être exécutée?
- Le lancement des chantiers prioritaires a pris du retard : quelles sont les mesures qui seront prises pour les réaliser le plus rapidement possible ?

Je vous souhaite bonne réception de ces commentaires et questions et reste dans l'attente d'une réponse de la part de la CTB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Dirk Teerlinck
Directeur D1

Copie : Bureau Diplomatique de Belgique à Cotonou

